

# L'HEBDO QUI CLIC



Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

406

**CONTRE LE PROJET MACRON,  
ON MAINTIENT LA PRESSION !**

cgtlehavre.fr  
**la  
cgt  
LE HAVRE**

**440**

Nouveaux  
syndiqués  
en 2014

**8**

Nouveaux  
syndiqués  
depuis le  
1<sup>er</sup> janvier  
2015



## ***Au sommaire du 02 février 2015 :***

- **Projet de loi macron / Articles de presse, tracts, actualité revendicative :**  
***Pages 2 à 11***
- **Plan Vigipirate de la CGT / Tract UD CGT 76 :**  
***Pages 12 et 13***
- **Calendrier de formation syndicale 2015 CGT Le Havre :**  
***Page 14***
- **L'hebdo pratic' :**  
***Pages 15 à 18***

**ARTICLE PARU DANS LA PRESSE HAVRAISE LE 27 JANVIER 2015**

## **Au Havre, la CGT dit « non » au projet de loi Macron**

Publié le 26/01/2015 à 22H43

Plus de deux cents militants ont manifesté, hier, au Havre, pour demander le retrait du projet de loi du ministre de l'Économie.



### **Après un rassemblement à la sous-préfecture, direction l'Espace Coty pour une distribution de tracts**

Depuis hier, et durant deux semaines, le projet de loi Macron doit être examiné à l'Assemblée nationale. Un texte qui ne passe pas du tout dans les rangs de la CGT... Et ce, pour plusieurs raisons, comme l'explique Reynald Kubecki, co-secrétaire de l'union locale du Havre. Hier, à 11 heures, plus de 200 militants CGT se sont rassemblés devant la sous-préfecture pour dénoncer les principaux points noirs de cette loi selon le syndicat.

Alors qu'ils se dirigent vers l'Espace Coty pour une distribution de tracts, les syndicalistes et militants entendent se battre contre « la banalisation du travail du dimanche et de nuit », l'une des mesures phare du ministre de l'Économie. Le projet de loi Macron, pour la CGT, c'est aussi « la libéralisation du système de transports avec l'instauration de lignes régulières d'autobus ». « C'est de la concurrence pour la SNCF », s'indigne Reynald Kubecki.



« Aucune avancée »

A 13 h 45, c'est devant le conseil des prud'hommes que les militants ont conspué ce projet de loi. « Sur la déontologie, nous dénonçons l'insistance dérangeante qui consiste à rappeler aux conseillers l'impartialité, la dignité, la probité (...) Le projet de loi Macron est rédigé dans la précipitation et au prétexte d'améliorer le fonctionnement de la justice prud'homale par la réduction des délais, il ne vise qu'à faire disparaître les conseils de prud'hommes et priver ainsi les salariés du droit à une véritable justice sociale, réactive et de proximité. En un mot, à une justice humaine », indique la CGT.

« Une nouvelle fois, le gouvernement veut nous faire croire que ce projet va favoriser l'emploi. Il n'en est rien, ce n'est qu'une nouvelle étape pour libérer le patronat de toutes contraintes vis-à-vis des salariés, en lui laissant toutes libertés d'agir à sa guise, comme cela se fait depuis plus de trente ans », estime le syndicat, qui demande « le retrait du projet de loi car tous les éléments sont néfastes pour les salariés ». « Il n'y a aucune avancée. On facilite le profit pour les employeurs », ajoute Reynald Kubecki.

V. L.



## **DECLARATION LUE A LA SOUS PREFECTURE DU HAVRE LE 26/01/15**

Camarades,

Aujourd'hui a lieu l'examen du projet de loi Macron à l'assemblée générale nationale. Contrairement à ce que voudrait nous faire croire le gouvernement à travers sa propagande médiatique, ce projet ne vise pas seulement le travail du dimanche, mais ce projet de déréglementation frappe fort et attaque plusieurs acquis sociaux : inspection du travail, médecine du travail, droit pénal du travail, justice du travail, institutions représentatives du personnel, bulletin de paie, urbanisme, environnement, etc....

Pour la CGT, ce texte fourre-tout, composé de plusieurs centaines d'articles, n'a qu'un seul but : réaliser un recul considérable des droits des salariés.

C'est un projet de forte régression sociale, anti démocratique, aggravant la politique d'austérité et favorisant la rentabilité financière pour les entreprises.

Ce projet renforce les profits de quelques-uns et ne répond en rien aux besoins de la population.

Pour exemple, à travers l'extension des dimanches travaillés et la modification de la définition du travail de nuit, le gouvernement veut favoriser les horaires à la carte et ainsi supprimer les 35 heures, objectif ultime du Medef !

Concernant la justice prud'homale, c'est la remise en cause des Conseils de Prud'hommes avec notamment la mise en place de juges professionnels au lieu de juges prud'homaux, l'instauration d'un arsenal disciplinaire à caractère antisyndical.

La sécurisation des employeurs continue, sous couvert de simplification, avec une réforme annoncée par voie d'ordonnance de l'Inspection du travail.

Les dangers de la loi Macron, ils sont multiples, si ce texte devait être retranscrit en l'état dans une loi, cela provoquerait de graves répercussions sur notre vie de salariés, sur notre vie tous les jours !

Camarades,

La mobilisation est plus que nécessaire pour mettre en échec ce projet néfaste, antisocial, dont le champ extrêmement large s'avère être taillé sur mesure en faveur du monde de la finance.

Il est urgent de stopper l'austérité et de relancer l'économie massive en Europe, en investissant et en créant un grand nombre d'emplois de qualité.

Si l'espoir semble naître en Grèce, pour sortir de cette situation très grave, il est impératif de changer de cap en France !

Camarades,

Contre le travail du dimanche, nous vous appelons à investir Coty à l'issue de ce rassemblement pour une distribution de tracts.

Pour une véritable justice prud'homale, rendez-vous à 13h45 au Conseil des Prud'hommes du Havre.

Nous vous proposons également un rassemblement devant la permanence du PS à 16h00.

### **En Seine Maritime, contre le projet de loi Macron, 3 rassemblements ont eu lieu.**

Le projet de loi, débattu à l'Assemblée à partir du 26 janvier, renforce l'exploitation des salariés, notamment via le travail du dimanche et de nuit, au seul bénéfice des patrons. D'orientation libérale, il restreint l'accès des salariés à la justice et renforce l'impunité patronale.



« Il faut voter la loi Macron » : dans une tribune publiée le 25 janvier par le Journal du dimanche, **une trentaine d'intellectuels, d'économistes et surtout de patrons** de grandes entreprises estiment que les députés n'ont « pas le droit de refuser les pas qui vont dans la bonne direction » et appellent à ce que ce texte de loi soit « le commencement d'un nouveau cycle ».

**Le message est clair ! Si ce projet de loi est voté, il faut s'attendre à d'autres saloperies**

Nous étions **300** au **Havre**,

**270** à **Rouen**

et **60** à **Dieppe**.





# Conseil de Prud'hommes du Havre

Audience solennelle du 22 janvier 2015

Jean-Philippe Pain

Président du Conseil de Prud'hommes du Havre

Sous couvert de retour à l'équilibre, de réduction des dépenses publiques, de résorption de la dette, le gouvernement libéral au pouvoir aujourd'hui continue de faire les poches des plus démunis pour remplir celles des nantis. La protection sociale, les retraites, la famille, les services publics passent sous le rouleau compresseur de l'austérité. De reculs en renoncements, les digues de notre modèle social cèdent les unes après les autres, le Medef en veut toujours davantage. Le gouvernement et sa majorité restent sourds aux attentes des salariés, des familles, des chômeurs et des retraités, il maintient le cap de l'austérité, en présentant une loi qui va encore précipiter dans la précarité et la misère des millions de Français.

Le projet Macron est vicieux, tordu, un projet à fond dans le dogme libéral intégriste. Ce projet porte sur le droit du travail fait par un ministre de l'économie. C'est un retour au XIXe siècle avant que l'on invente un ministère du travail. Tous les matins sur les ondes des radios officielles et des télévisions, les libéraux intégristes au pouvoir aujourd'hui, politiques et grands patrons affirment qu'il faut réguler pour libérer les énergies et créer de l'emploi. L'ANI du 11 janvier 2013 et la loi qui en est issue du 14 juin 2013 devaient en assouplissant les licenciements dynamiser l'emploi, résultat plus de 250.000 chômeurs supplémentaires, le ministre Macron veut assouplir davantage l'emploi pour à l'évidence, plus de chômeurs. La déréglementation à la Macron frappe toutes les instances, l'inspection du travail, la médecine du travail, la justice du travail, le droit pénal du travail, les institutions représentatives du personnel etc... de plus le bulletin de salaire deviendra totalement opaque dans sa simplicité.

Le ministre Macron réinvente la troisième classe des trains à la SNCF en proposant le transport par autocars pour les jeunes, les pauvres, les chômeurs et les retraités aux maigres revenus, qui ne pourront plus se payer le TGV réservé aux nantis avec Champagne et petits fours et la gratuité pour les ministres et les politiques.

Le gouvernement veut moins de code du travail, plus de flexibilité, plus d'intérimaires pour satisfaire ses obligés du Medef. Ensemble, ils veulent tuer les Prud'hommes, cette belle justice du travail, cette justice paritaire, de proximité en principe orale. Ils refusent d'organiser les élections prud'homales pour mieux assassiner cette juridiction exemplaire. L'élection prud'homale est démocratique, tous les salariés peuvent voter pour élire les conseillers prud'homaux de leurs choix proposés par les organisations syndicales représentatives pour un mandat de cinq ans. Le gouvernement Fillon a repoussé de deux années ces élections avec l'idée comme aujourd'hui de les supprimer. Le gouvernement Ayrault a lui aussi repoussé de deux ans repoussant à 2017 ces mêmes élections prud'homales avec le même désir de supprimer ces élections paritaires, résultat les conseillers prud'homaux vont devoir continuer leur mandat qui se terminera en 2017, soit neuf années de présence au conseil. La dernière élection a eu lieu fin 2008, pour arriver aujourd'hui au projet Macron, c'est scandaleux. Les conseillers prud'homaux ne sont pas des sénateurs. La justice prud'homale est proscrite, dénigrée, négligée par le ministère de la Justice. Des tribunaux qui insécurisent les employeurs comme aiment à le répéter Pierre Gattaz et Laurence Parisot d'une même voix. Elle n'intéresse pas les grands médias télévisuels notamment, elle n'intéresse pas non plus les romanciers et les conteurs, il s'agit pourtant du droit du travail. Chaque année près de 300.000 apprentis, intérimaires, salariés ou licenciés saisissent les Conseils de Prud'hommes, c'est peu, vu la fréquence réelle de la délinquance patronale, de l'exploitation et de l'arbitraire qui règne. La justice du travail ne connaît pas de répit, elle rame faute de moyens, de reconnaissance, elle est maltraitée, à l'écart, bien souvent aux confins des cités judiciaires. Pas de sang, pas d'assassin, mais cela n'empêche pas la douleur, l'angoisse, la détresse face à un licenciement abusif, face à une sanction disciplinaire injuste, au non-paiement d'éléments de salaires ou de primes indispensables à la vie au jour le jour pour beaucoup de justiciables aujourd'hui.

De façon inattendue, les salariés pensaient avoir tout vu ou presque dans la volonté patronale d'étouffer la juridiction prud'homale. Il y a dans le projet Macron un nouvel arsenal pour casser plus encore le seul recours pour les salariés. Les conseillers prud'homaux seront soumis à un contrôle plus exigeant encore, à une vraie tutelle, les conditions de travail seront encore plus dégradées pour les conseillers salariés. Il va se mettre en place une justice du travail expéditive et forfaitaire, répondant ainsi aux demandes du Medef, déjà avancées dans l'ANI du 11 janvier 2013 et la loi qui les ont consacrées. De plus, une multitude de contraintes nouvelles dans le projet Macron visent les conseillers prud'hommes, notamment le contrôle sur leur formation initiale et continue, avec des sanctions si le conseiller prud'homme n'a pas satisfait à cette formation, il sera démissionné. Aux exigences d'indépendance et d'impartialité requises pour tout juge, la loi Macron ajoute pour les conseillers prud'homaux la dignité, la probité. Les conseillers prud'homaux devront agir de sorte que l'on ne puisse nourrir le moindre doute légitime. Ils devront s'abstenir de tout acte ou comportement à caractère public incompatible avec la réserve que leur imposent leurs fonctions. Tout cela devrait s'appliquer aussi à nos élites patronales et politiques de tous bords, ils s'en gardent bien.

Pour le cas où les conseillers prud'homaux voudraient exprimer leur mécontentement de voir la justice prud'homale faire l'objet de tant d'entraves à son bon fonctionnement, la loi Macron prévoit d'appliquer l'ordonnance du 22 décembre 1958, qui limite le droit de grève des juges professionnels (hormis les juges administratifs) d'une formule qui permet de sanctionner toute action interdite de nature à arrêter ou entraver le bon fonctionnement des juridictions. De plus, le ministre prévoit l'écriture d'un recueil des obligations déontologiques des conseillers prud'homaux encadrée par un décret. Finie la liberté d'expression prônée par le président de la république, hors et dans les prétoires...

Permettez-moi d'en profiter encore un peu, avant que les ministres intégristes du gouvernement ne m'envoient aux galères.

Des sanctions renforcées seront prises par la hiérarchie judiciaire en cas de manquement aux règles établies par l'intégrisme gouvernemental et judiciaire contre les conseillers prud'homaux qui seront considérés par la loi Macron comme des salariés soumis au pouvoir disciplinaire d'un employeur avec tout l'arsenal qui va avec, le blâme, la déchéance provisoire pouvant aller jusqu'à dix ans et la déchéance définitive. Jamais les majorités au pouvoir ne se sont appliquées à elles-mêmes de telles sanctions, il suffit de regarder les différents hémicycles ou ces élites siègent. Le projet Macron s'attaque également à la médecine du travail, les procédures amiante dans les différents tribunaux en sont le ciment, il s'attaque aussi à l'inspection du travail, aux représentants du personnel, ce projet Macron est une véritable menace pour les travailleurs de ce pays et leurs familles. Seule une mobilisation populaire forte de tous les salariés et de leurs familles peut envoyer cette loi et son auteur loin des ors de la République.

Manuel Valls aime l'entreprise a-t-il clamé aux journées d'été du Medef sous le regard attendri de Pierre Gattaz, le patron des patrons, étonnant pour un élu qui jamais n'a travaillé en entreprise et qui a toujours été rémunéré avec l'argent des contribuables. Pierre Gattaz porte un pin's à un million, le président de la république a cru déceler un million d'emplois créés, avec le projet Macron c'est un million de chômeurs supplémentaires. Dans cette intervention, je n'ai cité que quelques-unes des mesures antisociales de cette future loi, qui va envoyer dans plus de précarité les salariés et leurs familles.

Les terroristes visent à paralyser une société par la peur, les terroristes amateurs font exploser les voitures, les professionnels font grimper les chiffres du chômage. Stéphane Charbonnier dit Charb.

Ouvrier du Livre CGT, j'ai travaillé vingt-sept années au Havre-Presse, à la mise en page des quotidiens, d'abord au plomb puis sur ordinateur. Je suis Charlie.

Jean-Philippe Pain Président du CPH du Havre

# Compte-rendu de la réunion des conseillers prud'homaux du Conseil du Havre du 30 janvier 2015

Présents : Yvon, Patrick, Laurent, Hervé, Jean-Marie, André, Alain, Jean-Philippe, Jacques, Alain Paubert (UD), William

Excusés : Marie-Odile, Martine, Véronique, Patricia, Michel Lefèbvre, Bernard, D. Gravioux, Reynald, Yves, Pierrot, Thierry, Luc, Philippe.

Alain (UD) nous fait un petit compte-rendu du conseil de la prud'homie, notamment sur le thème de la loi Macron. Pas mal de problèmes existent à la tête du secteur confédéral qui empêche de fédérer les actions dans toutes la France.

Les initiatives d'action sont donc prises par les militants CGT des conseils pour lutter contre ce projet de loi très libéral qui va, à terme, toucher les prud'hommes, le transport, l'énergie, les licenciements éco, la médecine du travail...

La mobilisation prend la forme, après celle du 26 janvier, d'une grève des audiences d'une semaine renouvelable, dans la plus parts des cas. De nombreux conseils sont en lutte : c'est le cas à Agen, Annonay, Aubenas, Auch, Avignon, Bergerac, Bernay, Chalon/Saône, Châteauroux, Créteil, Evreux, Foix, Guéret, Louviers, Lyon, Marmande, Marseille, Metz, Niort, Paris, Rouen, Thouars, Toulouse, Villefranche/Saône, Villeneuve St Georges...et certainement d'autres conseils qui ne se sont pas fait connaître.

Nous avons initié une intersyndicale au niveau du département et finalement après plusieurs rencontres, certaines organisations semblent être sur les mêmes orientations : Solidaires, SAF (avocats), FO, FSU.

**La discussion s'engage : que devons-nous faire, comment éviter que les autres prennent notre place, doit-on faire grève des référés et conciliation ?**

Nous décidons d'agir sur toutes les instances (un conseil « mort » en quelque sorte)

Dans la pratique comment se passe la grève d'audience ? Le président déclare l'audience ouverte, fait l'appel des causes, renvoie les affaires à une date ultérieure, lit la déclaration CGT (ou unitaire) et clôt la séance.

**A partir de Lundi 2 février, nous avons décidé sur le Havre d'être dans le mouvement et d'appliquer cette procédure.**

Dès 9h00, il être présents devant le conseil et à l'intérieur commencer la procédure définie. Une conférence de presse aura lieu à 14h30 devant le conseil en présence de Jean-Philippe, les conseillers prud'homaux et de tous les syndicats de la région havraise (Le Havre, Harfleur, Lillebonne/Gravenchon, Fécamp).



**Décision a été prise de distribuer des tracts informant des dangers de la loi Macron aux lieux et dates suivantes :**

- ➡ **Mardi 03 février : les docks au Havre à 11h30**
- ➡ **Mercredi 04 : Pont VII Bis à 06h45**
- ➡ **Vendredi 06 : Auchan Montivilliers à 10h00**
- ➡ **Mardi 10 : Stade Océane à 7h30**
- ➡ **Jeudi 12 : Pont de Tancarville à 7h00**
- ➡ **Au niveau du département, Mardi 17 février :  
blocage de Rouen (départ 05h00)**





## **LOI MACRON, UNE NOUVELLE LOI POUR LES PATRONS... POUR LA CGT, C'EST NON, NON et NON !!!**



### **Les Prud'hommes appartiennent aux salariés, et non à la classe politique !**

Ces dernières années, plusieurs rapports (rédigés à la demande du Ministère de la Justice), font état de délais trop longs, de taux d'appel trop importants et de jugements insuffisamment motivés au sein des Conseils de Prud'hommes.

**Or, ce n'est aucunement le cas au Conseil du Havre** (comme dans de nombreux Conseils en France) dont les statistiques ne reflètent pas les moyennes nationales. Ainsi, le Conseil des Prud'hommes du Havre peut-il se prévaloir d'une activité dont les statistiques sont bien en-dessous de la moyenne nationale (**7,4 mois en moyenne de délai de rendu de jugement contre 13,7 mois au niveau national**).

C'est pourtant sur les conclusions de ces différents rapports que s'appuie le projet de « **Loi Macron** » pour justifier de dispositions censées réduire les délais de traitement des affaires et les taux d'appel.

Après avoir étudié ce projet, et plus particulièrement les dispositions relatives à la Justice prud'homale, l'Union des syndicats CGT du Havre **ne peut que s'y opposer fermement puisque :**

**Sur la déontologie :** Nous dénonçons l'insistance dérangeante qui consiste à rappeler aux conseillers l'impartialité, la dignité, la probité. Ce rappel des obligations déontologiques et des sanctions disciplinaires encourues par les conseillers traduit une totale absence de confiance dans l'impartialité de ces derniers. **C'est d'un goût pour le moins douteux....**

**Concernant la formation des juges prud'homaux :** Alors que les conseillers suivent actuellement une formation initiale, et tout au long de leur mandature, prodiguée sous le contrôle financier de l'Etat, ce projet de Loi Macron entend **rendre obligatoire la formation initiale** sous peine de considérer comme **démissionnaires** les conseillers qui ne l'auraient pas suivie dans un délai fixé par décret !

**C'est inadmissible, dépourvu de bon sens et en total décalage avec la réalité du terrain et de la justice !**

**Concernant le fonctionnement :** Le projet de loi Macron contient des dispositions introduisant un échevinage rampant pour aboutir à une sorte de départage permanent ! Notamment, l'application du futur article L 1454-1-2 du Code du Travail entraînerait un renvoi de droit par le bureau de conciliation devant la formation présidée par un juge du tribunal de grande instance.

**Et le salarié dans tout ça ??? Méprisé et soupçonné ..... dans le plus grand silence !!**

C'est pourquoi l'**Union des syndicats CGT du Havre** combat ce projet de Loi Macron, rédigé dans la précipitation et qui, au prétexte d'améliorer le fonctionnement de la Justice Prud'homale par la réduction des délais, ne vise en fait qu'à faire disparaître les Conseils de Prud'hommes et priver ainsi les salariés du droit à une véritable justice sociale, réactive et de proximité.

**En un mot...à une justice humaine !**

# Loi MACRON

Gérard Filoche [www.filoche.net](http://www.filoche.net)

Macron se moque des jeunes : « devenez milliardaires » leur dit il et il leur ressort des autocars privés dangereux et polluants parce que le TGV public a été rendu trop cher pour eux...

« Ce serait une grossière erreur de protéger les entreprises et les jobs existants » a déclaré Emmanuel Macron « Mon job n'est pas d'aider les entreprises établies mais de travailler pour les outsiders, les innovateurs »

Il va donc faciliter encore plus les licenciements (après l'ANI et la loi dite de « sécurisation de l'emploi » du 14 juin 2014)

Il va faire travailler des femmes pauvres et précaires et des étudiants désargentés le dimanche et « en soirée » sans même une majoration de salaire fixée par la loi

Il va supprimer l'éphémère « plancher » de 24 h pour les temps partiels

Il va permettre que le contrat de travail n'en soit plus un et devienne comme un contrat civil ordinaire

Il va vulnérabiliser les institutions représentatives du personnel et dépenaliser les risques encourus par les employeurs lorsqu'ils les entravent

Il va casser l'indépendance de l'inspection du travail et le droit pénal du travail : indulgence pour la délinquance patronale

il va supprimer de facto la médecine du travail

A terme il va supprimer les prud'hommes (après avoir supprimé les élections prud'homales, les seules élections nationales où les immigrés votaient)

IL VEUT SUPPRIMER LES CHSCT, LES DP, LES CE : c'est la plus grande attaque contre le code du travail depuis 1945

Il va diminuer et vise à supprimer ce que les entreprises devaient payer quand elles ne prenaient pas de handicapés

il restaure aussi les « ventes à la découpe » des appartements pour le compte des lobbies immobiliers

Il va privatiser pour quelques milliards éphémères des entreprises qui rapportent durablement à l'état

(comme l'aéroport de Blagnac, demain ceux de Lyon et Nice et demain les gares, comme les autoroutes hier qui ont fait perdre des milliards à l'état et aux usagers pour le compte des seuls actionnaires ravis de la manne)

Il va déréguler des professions juridiques livrées à des « firmes » multinationales au lieu d'en faire des services publics

Même les taxis seront livrés à une multinationale rapace low cost « Uber » (Comme la SNCF à Corsica, comme Air France à Transavia, comme les trains aux autocars...)

**DÉRÉGULER, ON LE SAIT, CA AUGMENTE LE CHOMAGE, CA NUIT AUX SEULS SALARIÉS ET ÇA SERT LES SEULS PROFITS ET DIVIDENDES**

La « théorie du ruissellement » ça ne fonctionne jamais. Plus les riches sont riches plus ils veulent être riches. Concrètement ils ne connaissent que la « théorie du siphon » : ils siphonnent nos salaires au maximum. Ils ne redistribuent jamais les richesses sans y être contraints.

**La loi Macron, c'est tout pour les profiteurs du Medef qui se goinfrent du chômage et spéculent dans les paradis fiscaux et rien pour ceux qui travaillent et produisent les richesses, les salariés.**

**Le vrai but est d'AUGMENTER DÉLIBÉRÉMENT LE CHÔMAGE, POUR BAISSER LE COUT DU TRAVAIL, AUGMENTER LES MARGES DU CAPITAL, AFIN DE PLAIRE AUX BANQUES ET A LA COMMISSION EUROPÉENNE INTÉGRISTE QUI PRÔNE « DES RÉFORMES STRUCTURELLES » RÉACTIONNAIRES PARTOUT EN EUROPE, AVEC UNE AUSTÉRITÉ SUICIDAIRE ÉCONOMIQUEMENT**



# EMPLOI

## « Plan Vigipirate » de la CGT en Seine-Maritime



**La CGT** (Fédération Filpac, Union Départementale CGT de Seine-Maritime, Unions Locales et Professionnelles, syndicats), réunie le 15 janvier, a de nouveau débattu de la situation économique et de la casse de l'emploi dans notre Département.

En effet, les politiques d'austérité, mises en place par les gouvernements, exigées par le patronat ont des conséquences très graves pour le monde du travail où l'emploi est attaqué de toute part.



**Pour la CGT, il est de notre devoir non seulement de dénoncer cette situation, mais de prendre des mesures et de proposer aux salariés un mouvement social à la hauteur des enjeux.**

Depuis le 13 novembre 2014, les salariés de **Chapelle Darblay**, avec leur syndicat CGT, luttent contre les **196** suppressions d'emplois.

**Dans d'autres entreprises, Autoliv, Pétroplus, Total, Exxonmobil, Smurfit, Vallourec, etc...**, les salariés s'opposent aux suppressions d'emplois annoncées, liquidations de secteurs d'activités, plans sociaux, chômage technique, suppressions des RTT et fermetures d'entreprises.



Depuis plusieurs semaines le **personnel de l'Éducation** manifeste contre les fermetures de classes et le redécoupage des zones prioritaires.

**Les cheminots** vont manifester le 29 janvier à Paris contre la réforme SNCF.

**Les agents de l'Énergie** manifestent également à Paris le 29 janvier contre le projet de loi sur la transition Énergétique tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Plus de trois années se sont écoulées suite à l'application de la réforme portuaire.

**Les salariés du Grand Port Maritime de Rouen** constatent avec amertume et regret que cette réforme, censée redynamiser l'économie portuaire, n'atteint pas les objectifs espérés à Rouen, pire les emplois portuaires sont en constante diminution, manque d'investissements pour pérenniser la réparation navale de proximité (investissement docks flottants 20 millions d'euros).

**Au lieu d'attribuer 50 milliards d'euros de cadeaux au patronat dans le cadre du pacte de responsabilité, n'est-il pas plus utile d'investir 20 millions pour relancer l'activité du port ? La priorité est d'investir.**





Devant la gravité de la situation, de la casse de l'emploi, dans l'industrie et le secteur papetier, et ce n'est pas faute d'avoir alerté nos élus locaux, les services de l'Etat, aucune véritable mesure venant de leur part n'est proposée pour enrayer cette situation.

**Ce n'est pas l'accord ANI de 2013 qui devait favoriser l'emploi, ni le pacte de responsabilité, ni le projet de loi MACRON qui vont permettre de stopper cette casse de l'emploi.**



**La seule solution devant l'inertie de nos dirigeants, reste la mobilisation des salariés.**

Dernièrement des millions de personnes ont manifesté dans toute la France pour le droit d'expression et la liberté de la presse. Le droit au travail, la liberté de permettre à chaque citoyen de vivre et de travailler sont une exigence que nous devons tous exprimer.

**C'est pour toutes ces raisons que la Fédération CGT FILPAC, l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime, les syndicats qui sont en lutte dans notre Département vont mettre en place un plan VIGIPIRATE pour l'emploi en Seine-Maritime en organisant dans les jours à venir des actions et des rassemblements avec appel à la grève, partout où cela est possible.**

**C'est pour cela que la CGT vous a appelé à vous mobiliser :**

**Mercredi 21 janvier** avec les « **Chapelle Darblay** »

**Et vous appelle à continuer à vous mobiliser le :**

**Lundi 26 janvier**, jour du débat du projet de **loi MACRON** à l'assemblée nationale, en participant aux **3 rassemblements prévus en Seine-Maritime :**

<b>Rouen</b>	<b>10 h 30</b>	<b>Préfecture</b>
<b>Le Havre</b>	<b>11 h</b>	<b>Sous-Préfecture</b>
<b>Dieppe</b>	<b>10 h 30</b>	<b>Place Louis Vitet avec manifestation jusqu'à la sous-Préfecture</b>

**Vendredi 30 janvier** avec les « **Chapelle Darblay** » à Paris (départ en car à 9 h 30 devant l'usine, inscriptions auprès de l'UD, une souscription pour financer les cars sera demandée)

**Le mardi 17 février**, journée nationale de la CGT FILPAC en territoire avec l'UD CGT 76, pour la **défense de l'emploi**, en convergence avec les luttes dans notre Département et un grand rassemblement à Rouen (lieu et horaire à préciser).

**Nous appelons évidemment nos syndicats à organiser dès maintenant dans les entreprises, des débats avec les salariés, face aux mesures gouvernementales et patronales (pacte de responsabilité, projet de loi MACRON, projet loi santé, etc.), et des arrêts de travail les 26 janvier et 17 février : la casse de l'emploi, les mesures du gouvernement vis-à-vis notamment du projet de loi MACRON, touchent le secteur public et privé.**

Rouen, le 21 janvier 2015

**Programme Formation Syndicale 2015**  
**Union des syndicats CGT du Havre**

**Février**

4 au 6 ⇒ Rédiger un Tract /  
 Communication / Prise de Parole

**Octobre**

05 au 09 ⇒ Formation Formateurs  
 12 au 16 ⇒ CHSCT

**Mars**

09 au 13 ⇒ Niveau 2 (1<sup>ère</sup> semaine)  
 16 au 20 ⇒ Niveau 1  
 23 & 24 ⇒ Délégué du Personnel  
 26 & 27 ⇒ Accidents du travail /  
 Maladies Professionnelles (ATMP)

**Novembre**

13 ⇒ Représentativité/Protocole Accord  
 19 & 20 ⇒ (Accidents du travail /  
 Maladies Professionnelles (ATMP)  
 26 & 27 ⇒ Délégué du Personnel

**Avril**

10 ⇒ Représentativité/Protocole Accord  
 16 & 17 ⇒ Feuille de paie – protection  
 sociale

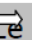
**Décembre**

30/11 au 04/12 ⇒ Niveau I  
 date à définir ⇒ Feuille de paie/  
 protection sociale

**Juin**

01 au 05 ⇒ Niveau I  
 15 au 19 ⇒ Niveau 2 (2<sup>ème</sup> semaine)

**Réunion Collectif «Formation syndicale»**

Collectif UL  Havre : 19 février / 05 mai

Collectif départemental : date à définir

**Coût des modules : 40 € par stagiaire (repas compris)**

**Coût Niveau 1 & 2/CHSCT (Fonction Publique) : 100 € par stagiaire (repas compris)**

**Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.**

# l'hebdo pratique

***Des liens, des infos, des blogs :***

***La rubrique interactive de l'hebdo !***

## FILOCHE démolit MACRON

De [Là-bas si j'y suis PRO](#) Il y a 3 jours / par [Final Cut Pro](#) Tout public  
Tout le monde parle de la loi MACRON mais personne n'en parle comme Gérard FILOCHE. Depuis des semaines, il est en guerre contre « cette loi régressiste, la pire loi que la gauche ait proposée ». Selon des sondages, une majorité de Français y serait pourtant favorables. Militant socialiste et ancien inspecteur du travail, Gérard Filoche était dans LÀ-BAS HEBDO le 21 janvier. Emmanuel MACRON était dans tous les autres médias.

L'émission intégrale est à écouter sur [la-bas.org](#)

**Au centre commercial d'Evry, « carrefour de l'exploitation »**

<http://www.mediapart.fr/journal/france/310115/au-centre-commercial-devry-carrefour-de-exploitation>

**LOI MACRON : LA CGT DETERMINEE !**

<http://www.cgt.fr/La-CGT-a-l-offensive-et-determinee.html>

**RETROUVEZ L'UL CGT DU HAVRE SUR TWITTER :  
@CGTLEHAVRE**



# « Les brèves » n°29

## d'INDECOSA-CGT

(INformation DEfense des COnsommateurs SAariés)

**Tout adhérent de la CGT est membre de droit d'INDECOSA-CGT.  
L'adhésion seule à INDECOSA-CGT est également possible.**

*Idée reçue !*

**Je dispose d'un délai de réflexion lorsque je fais un achat ...**

**NON**, vous n'avez pas droit à l'erreur, sauf exceptions (telles que démarchage à domicile, achat sur internet, contraction d'un crédit affecté) ou en de rares cas de force majeure, et vous y perdrez vos arrhes ou acompte.



**Signer un contrat (ou un bon de commande) vous engage !**

**N'hésitez pas à ajouter à la main des réserves** sur un contrat si elles ne sont pas précisées ou pas prévues.



Le taux des crédits est plutôt bas mais comparer le **TAEG (Taux Annuel Effectif Global)** ne suffit pas pour choisir une offre. En effet, s'ajoutent généralement au TAEG des **frais de dossiers** parfois très coûteux, des **frais d'assurances**, des **frais de remboursement anticipé...** et diverses contraintes telles que la domiciliation de votre salaire dans l'établissement prêteur.

Pour comparer efficacement, demandez à divers établissements pour la même somme empruntée **quelle somme totale vous aurez à rembourser**. À TAEG égal, les différences entre établissements bancaires sont parfois étonnantes !

### Panne sur l'autoroute ?



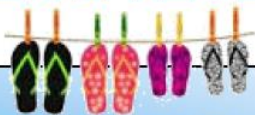
- Utilisez exclusivement les bornes d'appel d'urgence pour appeler les secours : surtout ne le faites pas à l'aide d'un téléphone portable. Ces bornes sont géolocalisées et permettent de vous situer plus rapidement.
- On vous enverra un dépanneur agréé avec tarif réglementé, tenu d'afficher les tarifs de dépannage (forfaits, suppléments) de manière visible et lisible dans son véhicule d'intervention et qui doit également vous fournir **une facture** détaillant les prestations fournies. Ne le payez pas en liquide sinon vous n'aurez pas de recours auprès de votre assurance.

### Résilier son assurance auto ou habitation

Avec le nouvel article du code des assurances, modifié par la loi Hamon du 17 mars 2014 et qui concerne les assurances automobiles et habitation, (art. L113-15-2 applicable au **1er janvier 2015**), la loi va permettre au consommateur, **passée la première année du contrat**, de résilier à tout moment. Il conviendra évidemment de **respecter un préavis d'un mois** et de notifier ce choix par lettre ou tout autre support durable (mail...).



Vous avez constaté après votre emménagement des points ne figurant pas sur **l'état des lieux d'entrée**. Pour un bail signé depuis le 27 mars 2014, vous avez 10 jours pour demander au bailleur de compléter l'état des lieux d'entrée (et le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des éléments de chauffage). Vous pouvez demander au bailleur d'ajouter vos remarques à l'état des lieux mais il n'est pas tenu d'accepter. Conservez donc des témoignages, photos, films pour attester vos dires.



L'extension du travail le dimanche et la nuit, voulue par Emmanuel Macron, n'aidera pas à protéger les entreprises ni les emplois existants, surtout ceux des entreprises de taille insuffisante pour ouvrir 7j/7. Déréglementer le travail rendra compliqué de se retrouver pour avoir une activité sociale, familiale, culturelle, associative, sportive, activités qui –il est vrai– ne rapportent rien!!! Banaliser le travail du dimanche et de nuit fera inexorablement baisser les salaires. Nous revendiquons une revalorisation du pouvoir d'achat, l'augmentation des salaires et le respect des salariés et de leur qualité de vie !

**ROUEN** : 26 av. Jean Rondeaux 76108 Rouen Cedex  
Tél : 02 35 58 88 53  
Mail : [indecosa@cgt76.fr](mailto:indecosa@cgt76.fr)

**LE HAVRE** : Cercle Franklin, 119 cours de la République 76600 Le Havre  
Tél : 02 35 25 39 75  
Mail : [indecosalehavre@orange.fr](mailto:indecosalehavre@orange.fr)

Site national : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr)

Janvier 2015





Le Havre



Laguerra

Association

Un camion Citerne pour les SAHRAOIS

## Souscription de Soutien aux réfugiés du campement de réfugiés sahraouis de Laguerra

Une délégation de notre association havraise  
« un Camion-citerne pour les Sahraouis »  
se rend au mois de février dans le campement de Laguerra d'où  
viennent les enfants que nous accueillerons, comme chaque été, avec  
l'aide familles bénévoles de la région.

Au cours de leur visite auprès des réfugiés sahraouis, les participants(1)  
souhaitent apporter un soutien sous diverses formes :

- \*petits matériels scolaires dans les écoles et les crèches de Laguerra
- \*petits matériels médicaux
- \*vêtements pour bébés
- \*achat de produits alimentaires non fournis dans les rations du Haut  
Commissariat aux réfugiés de l'ONU.

La plus grande partie de ces produits sera achetée sur place, en  
accord avec les autorités de la ville de Laguerra.

1 Billet = 2 €

l'intégralité des sommes collectées servira à l'achat de matériel et d'aide  
alimentaire.

- \*Un avoir de 250€ offert par **Vivats** sur un séjour à choisir dans leur catalogue
- \*Un tableau de Schmidt-Theilig, peintre allemand
- \*un tirage photographique encadré des campements
- \*quelques lots de confitures artisanales

Les lots seront tirés au sort à la fin du vide grenier le 17 mai.

1 Les participants prennent personnellement et totalement les frais de leur déplacement et de leur séjour



PRINTEMPS  
ÉTÉ  
AUTOMNE

# LOCATIONS FRANCE 2015



CAMPAGNE



MONTAGNE



MER